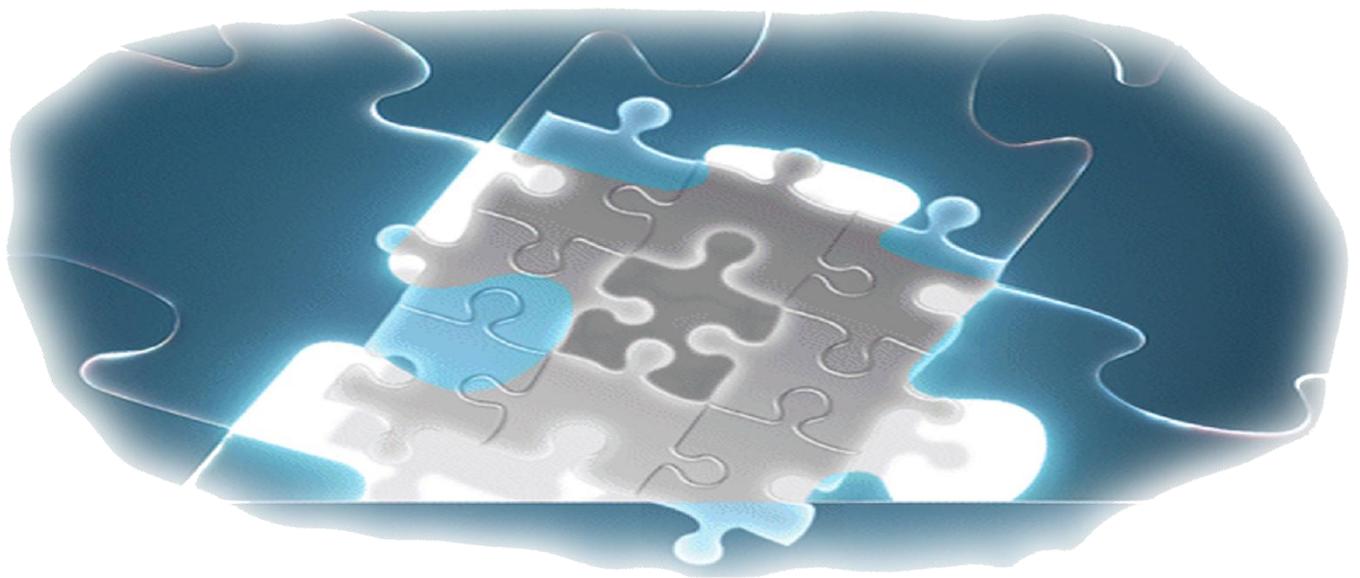
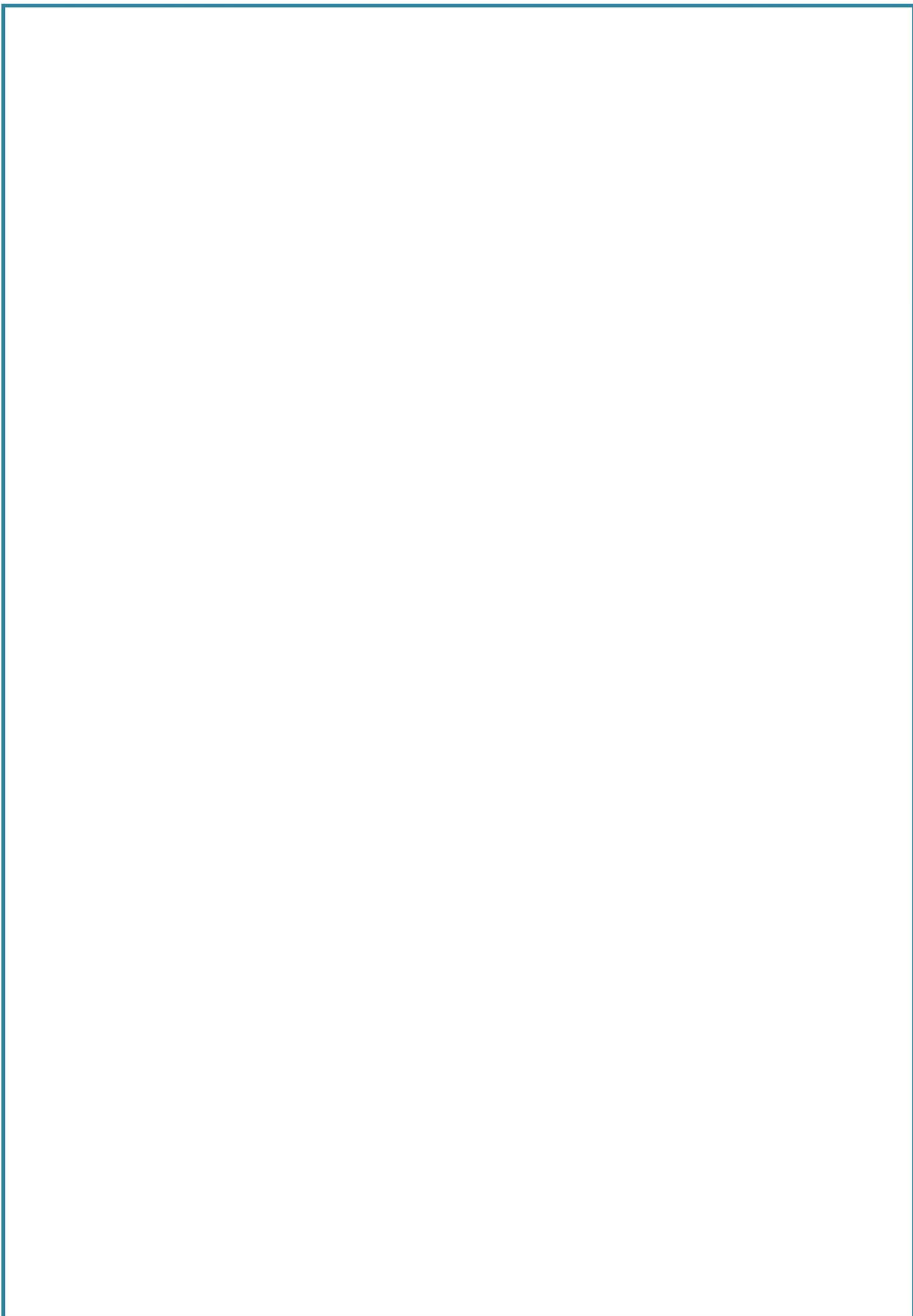


Contrat partenariat

Catéchète bénévole - Paroisse



**Le but n'est pas d'aller
plus vite, mais plus loin.**



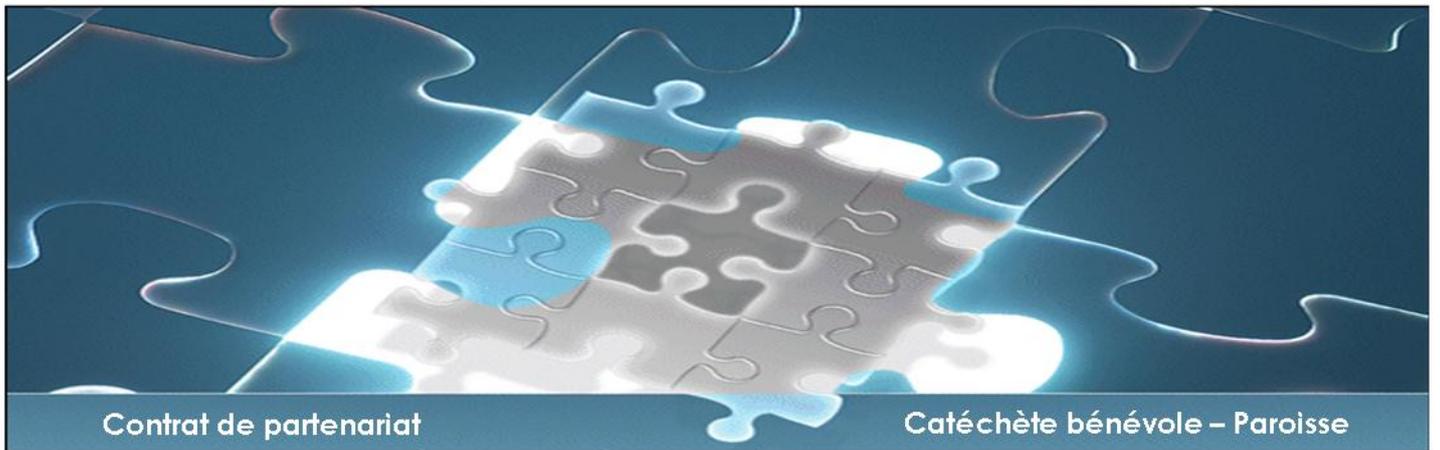


Table des matières

● Pourquoi ce document ?	Page 4
● Les règles d'or du bénévolat	Pages 5-6
● Données personnelles des partenaires	Page 7
● Motivations, besoins et attentes du catéchète	Page 8
● Engagements, attentes et besoins de la paroisse	Page 9
● Accord	Page 10
● Informations pratiques	Page 11
● Bloc-notes	Page 12

Pourquoi ce document ?



Pour:

- Prendre en compte les règles d'or du bénévolat.
- Structurer le travail catéchétique.

Ce document permet au catéchète bénévole:



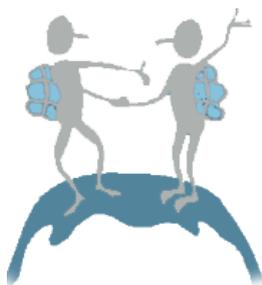
- D'exprimer ses attentes.
- D'exprimer ses besoins.
- D'exprimer ses motivations.
- De trouver sa place.

Ce document permet à la paroisse:



- D'exprimer ses attentes.
- D'exprimer ses besoins.
- D'exprimer ses motivations.
- De donner une place.

Les avantages de ce document:



- Trouver un équilibre entre les besoins et les attentes de chacun.
- Nommer une personne de contact pour les bénévoles.
- Faciliter la communication.
- Définir un engagement clair adapté aux besoins des bénévoles et de la paroisse.
- Donner la possibilité de renégocier les engagements de chacun d'année en année.

Les règles d'or du bénévolat.

Tiré du dossier bénévolat Suisse
www.dossier-benevolat.ch

Si vous êtes responsable de l'encadrement de bénévoles dans la paroisse, nous vous recommandons de suivre les règles ci-après.

Si vous accomplissez des activités bénévoles, ce dossier rappellera aux responsables de la paroisse concernée de respecter ces normes.



1. RECONNAISSANCE

Les bénévoles ont droit à la reconnaissance de leur engagement, au plan tant personnel que collectif. Leur travail nécessite des conditions cadres. La tenue d'un dossier de bénévolat, le remboursement des frais et la prise en charge des coûts de perfectionnement professionnel par l'institution responsable, constituent quelques-unes des mesures adéquates.

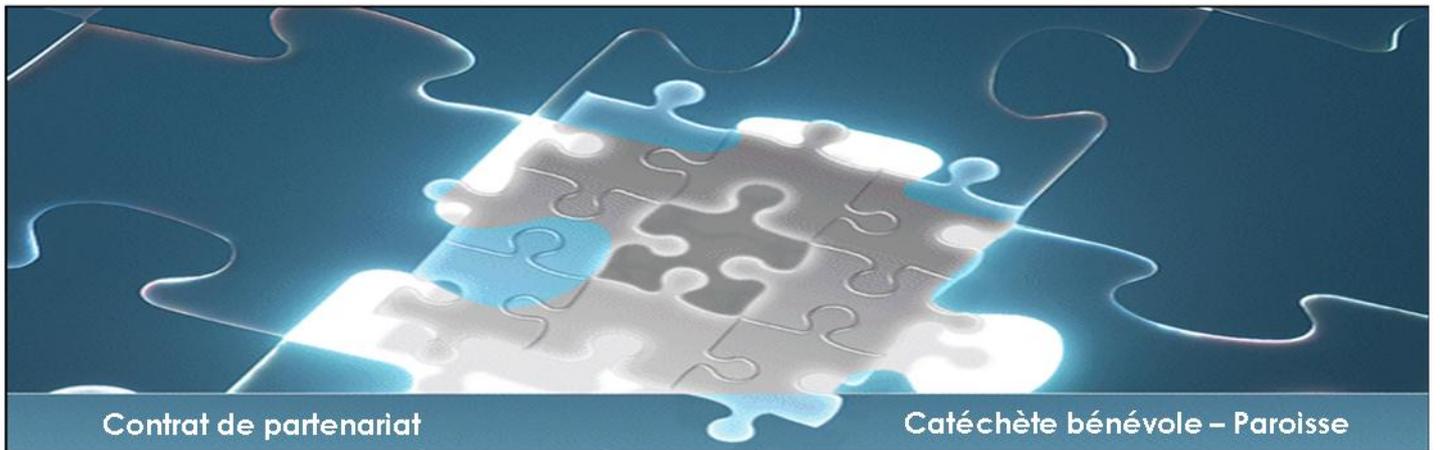
2. CONDITIONS DE TRAVAIL

La limitation de la durée des missions permet d'éviter les abus et la surcharge des bénévoles. En Suisse, ces derniers accomplissent en moyenne 4 heures de travail bénévole par semaine. Pour être motivés, les bénévoles doivent être en mesure de contribuer à la définition de leurs tâches et avoir accès à différentes infrastructures (locaux, photocopieurs, matériel informatique, etc.).



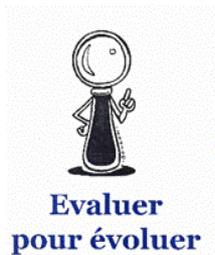
3. ENCADREMENT

Toute institution qui fait appel à des bénévoles désigne en son sein une personne chargée de les encadrer et de défendre leurs intérêts. Les bénévoles doivent être en mesure de parler de leurs expériences, que ce soit avec les responsables ou dans le cadre de groupes de discussion.



4. CONVENTION

Il est conseillé aux bénévoles et aux paroisses avec lesquelles ils collaborent, d'une part de fixer par écrit les attentes respectives et les points à respecter, même pour les missions de courte durée, et, d'autre part, de discuter régulièrement de la prolongation éventuelle de l'activité bénévole. Les bénévoles déterminent en outre le type, l'ampleur et la durée de leur engagement.



**Evaluer
pour évoluer**

5. EVALUATION

L'activité bénévole doit faire l'objet d'une évaluation. Les entretiens individuels ou en groupe permettent aux parties d'échanger leurs expériences, de faire le point de la situation et de mesurer le travail accompli.

6. INDEMNITES ET ASSURANCES

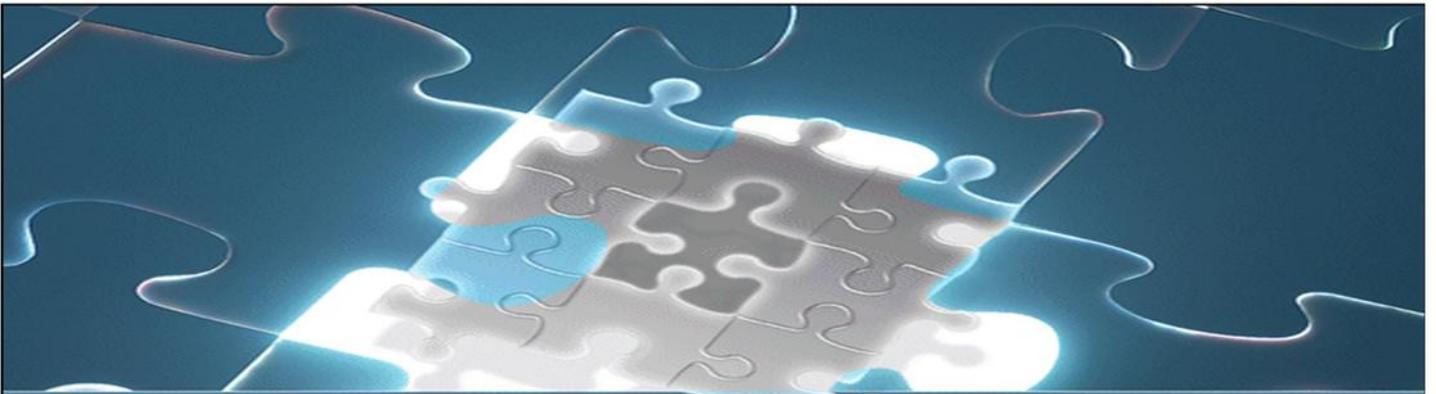
Par définition, le travail bénévole n'est pas rémunéré. Les frais doivent en revanche être indemnisés, qu'il s'agisse de dépenses effectives relatives aux transports, aux repas, aux frais postaux et aux téléphones, ou d'indemnités comme les forfaits. L'institution responsable doit aussi assurer les bénévoles pendant leur travail (accidents, responsabilité civile, casco).



7. DECLARATION

Les organisations faisant appel aux bénévoles en incorporent le principe dans leur philosophie d'entreprise. Elles attirent l'attention sur le nombre d'heures effectuées, afin de favoriser la reconnaissance publique du bénévolat.

Les activités bénévoles ayant un coût, elles doivent en outre figurer dans le budget et les comptes annuels.



Données personnelles des partenaires

Paroisse :

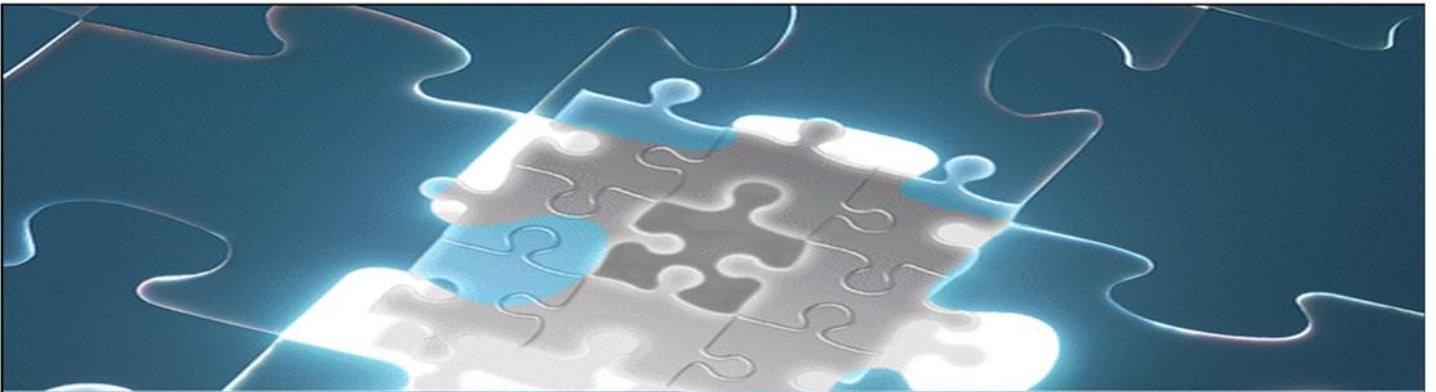
Nom _____
Adresse _____

Personne de contact:

Nom	_____	Prénom	_____
Adresse	_____	E-mail	_____
Tél. fixe	_____	Natel	_____

Catéchète bénévole :

Nom	_____	Prénom	_____
Adresse	_____		_____
Tél. privé	_____	Tél. prof.	_____
Natel	_____	E-mail	_____
Moyen de communication préféré	_____		
Date de naissance	_____	Formation de cat. bénévole	_____
Profession	_____		
Disponibilités	_____		
Situation de famille (enfant à charge)	_____		
Autre(s)	_____		



Motivations, attentes et besoins du/de la catéchète bénévole

Domaines de compétences :

ce que j'aime faire
ce que je sais faire
ce que je crois ne pas savoir faire
ce que je ne veux pas faire

Attentes :

.....
.....
.....

Cycle(s) souhaité(s) :

Possibilités d'engagement :

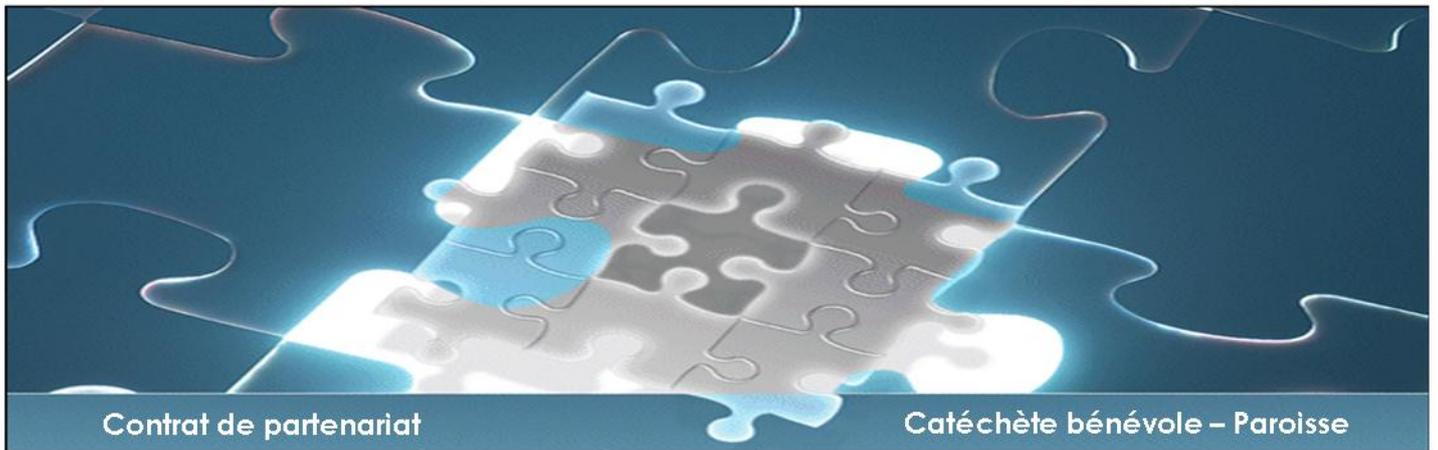
.....
.....
.....

Souhaits de formation :

.....
.....
.....

Remarques particulières :

.....
.....
.....



Engagements, attentes et besoins de la paroisse

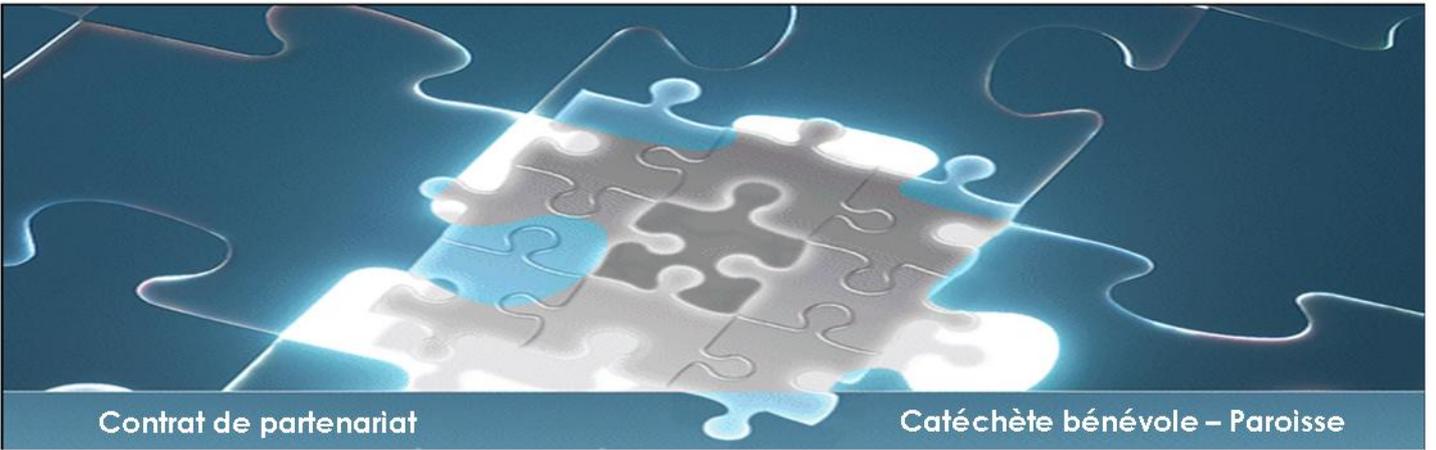
La paroisse s'engage à :

- informer régulièrement le catéchète
- informer le catéchète sur les offres de formations
- informer le catéchète sur les différents domaines d'activités et sur les besoins en catéchètes bénévoles dans les différents cycles
- proposer au catéchète un bilan à la fin de l'année scolaire (donc de caté)
- proposer une personne de contact
- soutenir le catéchète dans ses activités catéchétiques
- rembourser ses frais
- délivrer une attestation à la fin de la saison de caté ou au terme de l'engagement catéchétique du catéchète bénévole

La paroisse attend du catéchète bénévole :

- le respect des règles de confidentialité
- une prise de responsabilités d'adultes face aux enfants et aux adolescents
- un engagement régulier dans son activité catéchétique
- un travail dans un esprit d'équipe
- un engagement dans une catéchèse « ouverte »
- une information du catéchète si ses engagements devaient changer

Besoins actuels de la paroisse:



Accord

Cycle(s) choisi(s) _____

Engagements du catéchète dans le(s) cycle(s) _____

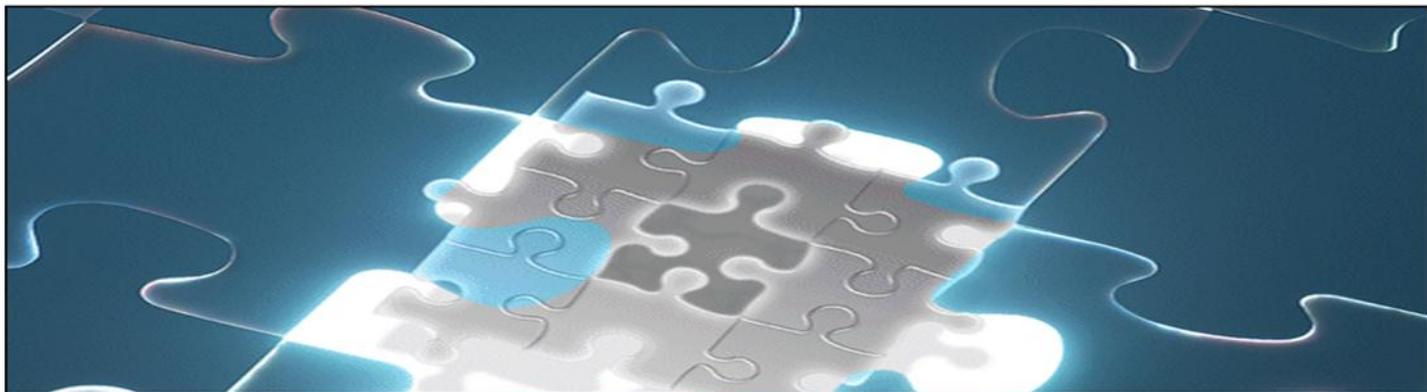
Objectifs pour l'année

Remarques particulières

Sans nouvelle, le contrat est valable jusqu'à la fin de l'année catéchétique.

Lieu et date : _____

Signatures des deux partenaires



Informations pratiques

Membres de l'équipe catéchétique :

Pasteur(s) _____

Catéchète(s) professionnel(s) _____

Catéchète(s) bénévole(s) _____

Accompagnant(s) _____

Structure paroissiale :

(Exemples : conseil de paroisse avec mention du nom de la personne responsable de la catéchèse, commission de jeunesse ou de caté, coordinateur ou responsable des catéchètes bénévoles, pasteurs, assistants de paroisse, animateurs de jeunesse, site internet, ...)

Formations possibles et financement :

(Exemples : formations de catéchètes bénévoles, formations continues)

Formation catéchète bénévole _____

Formation continue _____

Aspects pratiques :

(Matériel à disposition, locaux, clé, ...)

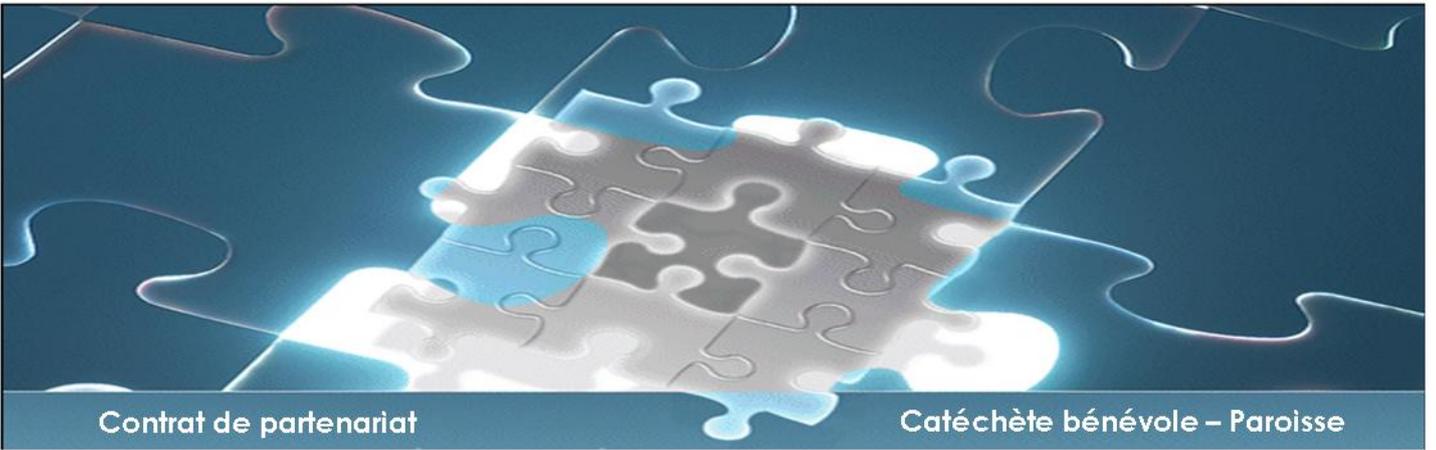
Marche à suivre pour se faire rembourser ses frais et ses kilomètres)

Assurances :

(Informations sur ce qui découle des assurances de la paroisse et ce qui découle de l'assurance du catéchète)

Assurances de la paroisse _____

Assurances du / de la catéchète bénévole _____



Contrat de partenariat

Catéchète bénévole – Paroisse

Bloc-notes